

Pour diffusion immédiate  
Le 28 avril 2017

## **Prolongation de l'ordonnance d'interdiction de jalonnement de claims miniers sur territoire traditionnel revendiqué des Kaska**

Le gouvernement du Yukon a prolongé jusqu'au 30 avril 2018 l'interdiction de jalonnement des claims miniers sur le territoire traditionnel revendiqué des Kaska, à l'extérieur de la région de Ross River.

Grâce à cette interdiction, le gouvernement du Yukon et le gouvernement kaska auront plus de temps pour répondre adéquatement aux déclarations découlant des causes minières du Conseil Dena Kaska.

### **Citation**

« Notre gouvernement s'engage à trouver des solutions qui tiennent compte des intérêts du gouvernement kaska et du gouvernement du Yukon dans la gestion des terres et des ressources. Je suis persuadé qu'en continuant à travailler en collaboration avec les Premières nations, nous renforcerons l'industrie minière yukonnaise tout en préservant l'environnement, en apportant des avantages concrets à nos collectivités et en respectant les droits et les intérêts des Premières nations. »

– M. Ranj Pillai, ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources

### **En bref**

- Le jalonnement des claims miniers sur le territoire traditionnel revendiqué des Kaska, à l'extérieur de la région de Ross River, est interdit jusqu'au 30 avril 2018, selon un décret signé le 27 avril 2017.
- Le jalonnement minier est déjà interdit dans la région de Ross River jusqu'au 31 janvier 2018, selon un décret signé le 23 janvier 2017.
- Le gouvernement du Yukon continue de consulter le Conseil Dena de Ross River, le Conseil Dena Kaska et la Première nation de Liard au sujet des déclarations minières.
- L'interdiction ne vise que les nouveaux claims. Elle ne touche pas les claims miniers existants ni les activités en cours dans la région.

### **Contexte**

En 2012, dans la cause *Conseil Dena de Ross River c. gouvernement du Yukon*, la Cour d'appel du Yukon a fait deux déclarations :

- La première déclaration se lit comme suit : « Le gouvernement du Yukon a le devoir de consulter le Conseil Dena de Ross River avant de déterminer s'il peut accorder des droits miniers à de tierces parties. »
- La seconde déclaration se lit comme suit : « Le gouvernement du Yukon a le devoir d'aviser et, s'il y a lieu, de consulter le Conseil Dena de Ross River avant de permettre que des activités d'exploration minière aient lieu dans la région de Ross River, dans la mesure où ces activités peuvent porter atteinte aux droits ancestraux revendiqués par le Conseil Dena de Ross River. »

En décembre 2013, le gouvernement du Yukon a déposé une interdiction de jalonnement de claims miniers pour la région de Ross River et a entrepris des consultations avec le Conseil Dena de Ross River pour savoir comment mettre en œuvre ces déclarations. En 2013, le gouvernement du Yukon a aussi modifié la *Loi sur l'extraction de l'or* et la *Loi sur l'extraction du quartz* pour mettre en place un mécanisme de notification de type 1 et ainsi répondre à la seconde déclaration.

En mars 2014, le Conseil Dena Kaska a déposé une déclaration demandant que la cour rende les mêmes décisions en ce qui concerne le reste de la partie sud du territoire traditionnel revendiqué des Kaska.

En juillet 2015, le gouvernement du Yukon et le Conseil Dena Kaska se sont entendus sur un règlement extrajudiciaire et ont entamé des discussions afin de déterminer une méthode pour mettre en œuvre les décisions de la cour dans le reste du territoire traditionnel revendiqué des Kaska au Yukon. Le Conseil Dena Kaska et le gouvernement du Yukon se sont aussi entendus pour suspendre l'application des déclarations de la cour jusqu'au 31 janvier 2017.

En janvier 2016, le gouvernement du Yukon et les Kaska ont signé trois ententes en matière de développement minier (une entente par groupe, soit le Conseil Dena de Ross River, la Première nation de Liard et le Conseil Dena Kaska) prévoyant une démarche visant à poursuivre les discussions sur la façon d'appliquer les déclarations de la cour; ces ententes sont aussi arrivées à échéance le 31 janvier 2017.

Le 1<sup>er</sup> février 2017, le gouvernement du Yukon a imposé une interdiction de 90 jours visant le jalonnement minier sur le territoire traditionnel revendiqué des Kaska à l'extérieur de la région de Ross River afin que le gouvernement territorial et le Conseil Dena Kaska aient plus de temps pour conclure une entente visant à suspendre plus longtemps l'application des deux déclarations. Faute d'entente avec le Conseil Dena Kaska et la Première nation de Liard, le gouvernement du Yukon prolonge l'interdiction dans la région et poursuit les consultations avec les Kaska au sujet des déclarations sur l'exploitation minière.

### **Renseignements :**

Sunny Patch  
Communications  
Conseil des ministres  
867-393-7478  
sunny.patch@gov.yk.ca

Shari-Lynn MacLellan  
Communications  
Conseil exécutif  
867-455-2811  
shari-lynn.maclellan@gov.yk.ca

Sue Thomas  
Communications  
Énergie, Mines et Ressources  
867-667-5809  
sue.thomas@gov.yk.ca

*Communiqué numéro 17-090*

Stay up to date with the latest Yukon government news by subscribing to our RSS feed here:  
<http://www.gov.yk.ca/news/rss.html>. Or follow us on Twitter @yukongov.